

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 08.016**

L'An deux Mille Huit, le 27 Mars à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 21 Mars 2008

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 21 Mars 2008

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, Mme BOURDEAU-BOROWSKY, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, Mme WILLMANN, conseillers municipaux;

**ETAIENT REPRESENTES** :

Mme LIGEARD représentée par Mme PELLET

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	32
Nombre de votants :	33

Monsieur GONZALEZ a été élu Secrétaire de Séance.

**OBJET** : CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE MULTI-ACCUEIL  
AVENANT AU LOT N° 13 « ELECTRICITE »

**RAPPORTEUR** : Mme PELTIER

**VOTE** : UNANIMITE

Dans le cadre de l'opération de construction d'un complexe multi-accueil, actuellement en cours, il est proposé d'ajouter des prestations ne figurant pas au marché initial du lot n° 13 « Electricité » dont l'entreprise MANDIN PALISSIER est titulaire.

Ces travaux complémentaires, estimés à 8 855,87 € H.T. consistent à améliorer les réseaux informatiques et téléphoniques des nouveaux locaux afin de créer une mise en réseau des structures de « la petite enfance ».

Le montant de l'avenant correspondant s'élève à 8 855,87 € H.T., soit 10 591,62 € TTC, ce qui porte le montant initial du marché relatif au lot n° 13 de 74 882,79 € TTC à 85 474,41 € TTC.

Cet avenant a reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 06 mars 2008.

En conséquence, il est demandé à l'Assemblée Délibérante d'approuver l'avenant au lot n° 13 relatif à l'amélioration des réseaux informatiques et téléphoniques au complexe multi-accueil, et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer les pièces nécessaires à la réalisation de cet avenant.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité de renforcer les liaisons informatiques et téléphoniques du complexe multi-accueil,
- VU le projet d'avenant au marché de travaux relatif au lot n° 13 « Electricité » dans le cadre de la construction du complexe multi-accueil,
- VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 06 mars 2008,
- APRES en avoir délibéré,

### **DECIDE**

- d'approuver le projet d'avenant au marché conclu avec l'entreprise MANDIN PALISSIER pour le lot n° 13 « Electricité », pour un montant de 10 591,62 € TTC, ce qui porte le montant du marché du 74 882,79 € TTC à 85 474,41 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer l'avenant avec l'entreprise MANDIN PALISSIER,
- d'imputer la dépense correspondante au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 31 mars 2008

Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint,  
Henri LE GUEUT